

*Adiaphora et status confessionis*

Contours et usages

Document présenté  
par la Commission de théologie de l'UEPAL :

M. Philippe AUBERT  
Mme Alexandra BREUKINK  
M. Matthias HUTCHEN  
M. Fritz LIENHARD  
M. Philippe MEYER  
Mme Myriam NIESS  
Mme Séverine RUDLOFF  
Mme Madeleine WIEGER

### *adiaphoron*

pratique ou comportement « indifférent(e) » ou « neutre »,  
situé(e) dans une « zone grise »  
(en soi, ce n'est ni bien, ni mal –  
ni proclamation d'Évangile, ni contraire à l'Évangile)

### *status confessionis*

une situation précise provoque le chrétien  
à se positionner (*status*)  
en confessant sa foi (*confessionis*)

Les deux notions s'articulent  
à l'occasion de situations historiques de division dans l'Eglise :

- une partie de la communauté adopte une pratique qu'elle juge « indifférente » pour la foi, sans conséquences aux yeux de Dieu, sans incidence sur la proclamation de l'Evangile ;

- une autre partie de la communauté considère que cette même pratique est une provocation pour la foi, obscurcit l'Évangile, constitue un contre-témoignage.

Cette partie de la communauté se lève et prend la parole, pour séparer et démarquer l'Évangile par rapport à cette pratique. Cette pratique cesse alors d'être *adiaphoron* : elle sort de la « zone grise ».

## Exemples d'application des deux notions

1. Paul - face à la circoncision des chrétiens venus du monde païen (cette pratique s'oppose à l'Évangile) ;  
- face à la consommation de viandes sacrifiées aux idoles païennes (cette pratique ne s'oppose pas à l'Évangile, mais si elle choque certains frères et sœurs, il faut s'en abstenir, par amour fraternel)

2. La querelle dite « des *adiaphora* » au XVI<sup>e</sup> siècle, entre Philipp Melanchthon et Matthias Flacius Illyricus

Charles Quint veut réintroduire des pratiques cultuelles de tradition catholique (jeûne, pèlerinage, extrême-onction, etc.) dans l'ensemble de son empire, pour assurer l'unité religieuse.

Melanchthon dit « oui » : ces pratiques sont des *adiaphora*, du moment que la doctrine du *sola gratia* est préservée.

Flacius dit « non » : a. ces pratiques sont imposées, elles ne sont donc plus des *adiaphora* ; b. elles envahissent le culte au point qu'on ne parvient plus à y prêcher l'Évangile.

3. Dietrich Bonhoeffer  
face au traitement réservé aux juifs par le régime nazi  
et  
Les communions mondiales luthérienne et réformée  
face à la situation de l'apartheid en Afrique du Sud

Ces situations relèvent du *status confessionis* :  
il faut les rejeter au nom de la confession de foi.  
Il est impossible de les qualifier d'*adiaphora*,  
même à titre purement hypothétique : il s'agit de péchés.

## Comment faire un bon usage de ces notions ?

1. Il faut d'abord décider si une « zone grise » existe :  
est-il vrai qu'une partie des comportements de l'être humain échappe à l'alternative entre le bien et le mal ?  
est-il vrai qu'une partie des pratiques du chrétien échappe à l'Évangile dont il vit ?  
Les avis des théologiens protestants sont partagés.  
À date récente,  
la tendance est à nier l'existence d'une telle zone.

2. Si cette « zone grise » existe,  
qu'est-ce que l'Église peut y mettre ?
- des pratiques d'initiative *humaine* (Dieu n'y est pas engagé) ;
  - des pratiques facultatives et provisoires,  
*et qui doivent le rester* ;
  - des pratiques qui sont jugées « indifférentes »  
par *l'ensemble* de la communauté.

Si ces critères ne sont pas remplis,  
la pratique concernée *cesse* d'être un *adiaphoron*.

3. Mais un *adiaphoron* n'est pas forcément une pratique non gênante qu'il s'agit simplement de tolérer. Dans un sens positif, c'est une pratique d'initiative humaine qui peut être utile et même nécessaire, dans un contexte précis, pour que l'Eglise puisse y proclamer l'Évangile dans toute sa force.

4. Il y a sans doute des types de pratiques qui ne peuvent pas être classées parmi les *adiaphora* :
- des pratiques de bénédiction (quel qu'en soit l'objet), du moins si l'Eglise bénit au nom de Dieu, parce que ce qui vient de Dieu n'est pas « indifférent » ;
  - des pratiques qui s'appliquent à des personnes, parce que ce qui concerne des personnes n'est pas « neutre » au regard de l'Evangile.

Au-delà des notions d' *adiaphoron* et de *status confessionis*.  
De l'indifférence à la différence légitime

1. Les notions d' *adiaphoron* et de *status confessionis* ne servent pas à construire l'unité de l'Eglise dans la différence. C'est le contraire : le *casus confessionis* est le moment où des chrétiens courent le risque de diviser l'Eglise en dénonçant un prétendu *adiaphoron* comme n'étant pas du tout indifférent. Ils le font au nom de leur compréhension de l'Evangile.

2. Ces notions font surface en situation de crise. Elles ne sont pas des outils du travail théologique ordinaire. Mais la décision prise le 16 novembre 2019 par l'Assemblée de l'Union les utilise pour rappeler ceci : le statut d'une pratique ou d'un comportement est lié à son rapport avec « notre confession de l'Évangile de Jésus-Christ. » C'est une invitation à *reconnecter* tout débat sur les pratiques à nos compréhensions de cet Évangile.

3. Si une pratique fait débat au sein de l'Église, elle n'est pas « *indifférente* » (au sens strict du terme). Mais les deux parties en présence peuvent tenter ensemble de reposer le débat au niveau de leurs compréhensions de l'Évangile : est-ce que les différences à propos d'une pratique sont portées par une *confessio* commune de l'Évangile ? En ce cas, peuvent-elles être considérées comme des *différences qui cessent d'être séparatrices* ?

4. Au sein de la communion luthéro-réformée, fondée sur un consensus à propos de l'Évangile de la grâce, un dialogue comporterait les étapes suivantes :
- les deux parties se rendent compte mutuellement de leurs positions en les reliant explicitement à ce consensus ;
  - elles décident ensemble si les différences entre leurs positions peuvent être qualifiées de *légitimes*, sur la base de ce consensus.

5. Cette méthode a été développée dans le dialogue œcuménique mené au niveau doctrinal. La possibilité de l'appliquer aussi aux désaccords en matière d'éthique et de pratiques est une des questions brûlantes dans le mouvement œcuménique d'aujourd'hui. La mise en place d'une veille théologique sur ce point au sein de l'UEPAL pourrait être utile.